MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

NOTIFIE AU MAÎTRE D'OUVRAGE
Cotonou, le 27/08/2026
Pour Lancement Avis d'Appel d'Offres

Tel : +229 01 48 18 18 5
Email : atda.pole5@gouv.
IFU : 4 2018 1032 825

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DU ZOU-COUFFO (ATDA ZC)

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le : 02/09/2026

Pour les prestations de recrutement de prestataires de Conseil Agricole pour la mise en œuvre du Conseil Technique Spécialisé en Production Végétale (CTS-PV)/Mangue dans les pôle 2 (Kandi), 3 (Natitingou), 4 (Parakou) et 5 (Bohicon) par accord-cadre sur trois (03) ans (2026, 2027 et 2028) à contrats subséquents réparti en trois lots distincts (lot 1, lot 2 lot 3).

Avis à manifestation d'intérêt N° : PI_DRCA_112616

Source de financement : BUDGET NATIONAL (PNDF-AF)

Gestion : *2026* BON A LANCER

Imputation budgétaire : 036 002 017 230 363 001 000 000 101 39 6413

Accord de prêt : *Néant*

P/ DIRECTEUR NATIONAL DU CONTRÔLE et P.O
Iris A. AHLAN
Arishda Abori EDAH SOHOU

Août 2026

DIRECTION NATIONALE DU CONTRÔLE
BON A LANCER
Retiré le 27/08/26
Nom : FONTON Samos
Prénoms : Samos
Signature :

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL (AMII)

Projet : Mise en œuvre du Conseil Technique Spécialisé en Production Végétale (CTS-PV) / Mangue dans les pôles 2 (Kandi), 3 (Natitingou), 4 (Parakou) et 5 (Bohicon).

Objet : Recrutement de prestataires de Conseil Agricole pour la mise en œuvre du Conseil Technique Spécialisé en Production Végétale (CTS-PV) /Mangue dans les pôles 2 (Kandi), 3 (Natitingou), 4 (Parakou) et 5 (Bohicon) par accord-cadre sur trois (03) ans (2026, 2027 et 2028) à contrats subséquents réparti en trois lots distincts (lot 1, lot 2 lot 3).

BON A LANCER

Référence du marché : PI_DRCA_112616

AVIS N°PI_DRCA_112616/...20.../ATDA-ZC/PRMP/SA-PRMP du ...02/09/.....2026

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des Marchés Publics de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Zou-Couffo (ATDA-ZC), publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 16 janvier 2026 et révisé le 13 août 2026.

2. l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Zou-Couffo (ATDA-ZC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds du Gouvernement de la République du Bénin, afin de financer la mise en œuvre du Conseil Technique Spécialisé Production Végétale (CTS-PV/Mangue) au profit des pôles 2 (Kandi), 3 (Natitingou), 4 (Parakou) et 5 (Bohicon), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au recrutement de prestataires de Conseil Agricole pour la mise en œuvre du Conseil Technique Spécialisé en Production Végétale (CTS-PV) / Mangue dans les pôles 2 (Kandi), 3 (Natitingou), 4 (Parakou) et 5 (Bohicon) par accord cadre triennal (2026, 2027 et 2028) à contrat subséquent réparti en trois (3) lots distincts (lot 1, lot 2 lot 3).

3. Les prestations comprennent :

   - réaliser un diagnostic sur la professionnalisation des producteurs de mangue en début d'intervention à travers la conduite d'un diagnostic niveau village et de diagnostic d'exploitation: Analyse de la maîtrise, du respect et du suivi de l'itinéraire technique (planification de la campagne ; appréciation des normes de qualité de production, techniques de production intelligentes face au climat; appréciation des intrants utilisés ; réduction des pertes post- récolte, analyse de rendement/production, commercialisation etc.) ;
   - accompagner les producteurs de mangue dans leur professionnalisation en termes de :
     - ✓ Respect des normes techniques d'installation et conduite des plantations de manguiers selon les règles de l'art ;
     - ✓ Conduite de techniques de gestion et d'entretien d'une exploitation de manguier ;
     - ✓ Techniques de gestion des maladies et des ravageurs dans une exploitation de manguier en occurrence les mouches de fruit ;
     - ✓ Respect des opérations de récolte et post-récolte ;
     - ✓ Adoption par les producteurs des innovations/technologies appropriées dans le contexte des changements climatiques et de la baisse de la fertilité des sols ;
     - ✓ Facilitation de la mise en place de cluster au sein de la filière en intégrant les acteurs des autres maillons de la filière.

- Evaluer le niveau de professionnalisation des producteurs de la mangue en fin de campagne et en fin d'intervention en termes de :
    - ✓ Analyse du respect des normes et d'application des technologies (installation nouvelle plantation, réhabilitation, entretien des plantations de manguier, utilisation des intrants de qualité, Gestion des maladies et ravageurs, conservation et stockage, qualité des mangues obtenus) ;
    - ✓ Analyse des rendements/production;
    - ✓ Analyse du niveau de satisfaction des bénéficiaires (respect cahier de charge du conseiller, mise en œuvre plan d'accompagnent des producteurs, mise en œuvre contrat programme, bénéficiaires touchés).

Ces prestations sont à réaliser en trois (3) lots distincts comme suit : BON A LANCER

- ❖ **Lot 1 :** Recrutement de prestataires de Conseil Agricole pour la mise en œuvre du Conseil Technique Spécialisé en Production Végétale (CTS-PV) /Mangue au profit des producteurs de mange du pôle 5 par accord cadre triennal (2026, 2027 et 2028) à contrat subséquent ;
- ❖ **Lot 2 :** Recrutement de prestataires de Conseil Agricole pour la mise en œuvre du Conseil Technique Spécialisé en Production Végétale (CTS-PV) /Mangue au profit des producteurs de mange du pôle 4 par accord cadre triennal (2026, 2027 et 2028) à contrat subséquent ;
- ❖ **Lot 3 :** Recrutement de prestataires de Conseil Agricole pour la mise en œuvre du Conseil Technique Spécialisé en Production Végétale (CTS-PV) /Mangue au profit des producteurs de mange des pôles 2 et 3 par accord cadre triennal (2026, 2027 et 2028) à contrat subséquent.

Un soumissionnaire peut déposer pour tous les lots suivant son statut et pourrait être retenu dans ces les lots pour lesquels il a soumissionné mais ne peut être attributaire que d'un seul lot. Ainsi, lorsqu'il serait premier sur plusieurs lots au terme de l'évaluation des propositions technique et financière, on lui attribuera le lot sur lequel l'écart (en valeur absolue) entre son montant et celui de son suivant immédiat est le plus élevé.

NB : les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) de Conseil Agricole soumissionneront pour le lot 1 et 2, les cabinets soumissionneront pour le lot 3

4. Le délai de réalisation de la mission est de trente-six (36) mois pour chaque lot.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du prestataire en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du prestataire dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du prestataire, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas *15 pages* environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats par lot, d'au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir

au moins deux candidats de nationalité béninoise par lot dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné par lot selon la méthode : Sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).

9. Aux dates et heures limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats par lot sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres ONG, OPA, cabinets ou firmes suivant le lot concerné et en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

BON A LANCER

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du prestataire en relation avec le domaine des prestations	10	▪ Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = **10 points** ; ▪ Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = **00 point** ;	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts ou agrément
2. Nombre d'expériences générales du prestaire dans le domaine des prestations (conseil agricole) au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025)	25	❖ ***Pour les anciennes*** **ONG / OPA/cabinet** ▪ Absence de preuves ou preuves non légalisées = **00 point** ; ▪ Aucune expérience dans la conception et la mise en place de bases de données en général = **00 point** ; ▪ Cinq (05) expériences générales dans le domaine du conseil agricole justifiées par des copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) = **5 x 5 soit 25 points** ❖ ***Pour les nouvelles*** **ONG / OPA/ cabinet *et celle qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** ▪ Absence de preuves ou preuves non légalisées = **00 point** ; ▪ Aucune expérience dans la conception et la mise en place de bases de données en général = **00** ▪ Fournir la preuve des expériences professionnelles d'un (01) personnel d'encadrement justifiant d'au moins de cinq (05) expériences générales dans le domaine du conseil agricole justifiés par le CV signé de l'intéressé et datant de moins d'un mois appuyé des attestations de travail en originale ou en copies légalisées précisant les différentes expériences générales exigées et les pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) du cabinet ayant délivré lesdites attestations = **5 x 5 soit 25 points**	• ***Pour les anciennes*** **ONG / OPA/ cabinet** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • ***Pour les nouvelles*** **ONG / OPA/cabinet *et celle qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement (CV, attestions de travail en originale ou en copie légalisée appuyée des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copie simple) des cabinets ayant délivrés lesdites attestations de travail)
3. Nombre d'expériences spécifiques de l'**ONG / l'OPA / cabinet** dans le domaine	50	❖ ***Pour les anciennes*** **ONG / OPA/ cabinet** ▪ Absence de preuves ou preuves non légalisées = **00 point ;**	❖ ***Pour les anciennes*** **ONG / OPA/ cabinet**

BON A LANCER

des prestations (**Conseil Agricole pour le CTS-PV)** au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025)		▪ Aucune expérience spécifique dans le domaine du Conseil Agricole **CTS-PV = 00 point ;** ▪ Trois (03) expériences spécifiques dans le domaine du Conseil Agricole **CTS-PV** justifiées par des copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) = **16,66 points x 3 soit 50 points** **NB : Pour être prise en compte, les attestations/certificats de travail ou de service fait doivent être légalisés.** ❖ ***Pour les nouveaux* cabinets *et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** ▪ Absence de preuves ou preuves non légalisées = **00 point ;** ▪ Aucune expérience spécifique du personnel d'encadrement dans le domaine du Conseil Agricole **CTS-PV = 00 point ;** ▪ Fournir la preuve des expériences professionnelles d'un (01) personnel d'encadrement justifiant d'au moins cinq (05) expériences spécifiques dans le domaine du Conseil Agricole **CTS-PV** justifiée par le CV signé de l'intéressé et datant de moins d'un mois appuyé des attestations de travail en originale ou en copies légalisées précisant les différentes expériences spécifiques exigées et les pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) du cabinet ayant délivré lesdites attestations = **10 points x 5 soit 50 points** **NB : Pour être prise en compte, les attestations/certificats de travail ou de service fait doivent être légalisés.**	▪ Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) ❖ ***Pour les nouvelles ONG / OPA/ cabinet et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement de niveau BAC+5 en agronomie de spécialité Aménagement et Gestion des Ressources Naturelles justifié par le diplôme ou attestation de fin de formation en copie légalisée (CV, attestions de travail en originale ou en copie légalisée appuyée des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copie simple) des cabinets ayant délivrés lesdites attestations de travail)
4. Organisation technique et managériale de l'**ONG / l'OPA/ cabinet**	05	▪ Inexistence d'une présentation de l'**ONG / l'OPA / cabinet = 0 point ;** ▪ Inexistence d'un organigramme de la structure = **0 point ;**	Note de présentation du cabinet et son organigramme

BON A LANCER

		▪ Une bonne présentation de l'**ONG / l'OPA / cabinet** (statut juridique, raison social, domaines de compétence /mission, structuration et organisation de l'**ONG / l'OPA / cabinet** et expériences générales) = **2,5 points** ▪ Une mauvaise présentation de l'**ONG / l'OPA / cabinet** (sans tous les éléments constitutifs cité ci-dessus) = **01 point** ▪ Existence d'un organigramme du cabinet bien défini et bien détaillé (directeur général et les services associés en liaison avec le directeur général) = **2,5 points** ▪ Existence d'un organigramme de l'**ONG / l'OPA / cabinet** mal définit et moins détaillé (sans bien défini les différentes liaisons entre les services) = **2 points**	
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission : **Lot 1 :** - un (01) superviseur de niveau BAC+5 en agronomie de spécialité Production Végétale ou Aménagement et Gestion des Ressources Naturelles ou en Sylviculture, ou en Vulgarisation et Conseil Agricole ; - cinq (05) conseillers agricoles titulaires d'un Diplôme d'Etude Agricole Tropicale (DEAT) en production végétale ou d'une licence en agronomie ayant une spécialité en Production Végétale, ou en Aménagement et Gestion des Ressources Naturelles, ou en Sylviculture, ou en Vulgarisation et Conseil Agricole.	10	▪ Absence de la liste du personnel et des copies simples des diplômes = **00 point** ; ▪ Présence des diplômes sans la liste du personnel = **00 point** ; ▪ Présence d'une liste incomplète du personnel et copies simples des diplômes = **00 point ;** ▪ Présence de la liste du personnel avec défaut de la copie du diplôme d'un ou de l'ensemble du personnel exigé = **5 points ;** ▪ Présence de la liste du personnel et copies simples des diplômes = **10 points**	Liste du personnel et copie simple des diplômes

BON A LANCER

Lot 2 : - un (01) superviseur de niveau BAC+5 en agronomie de spécialité Production Végétale ou Aménagement et Gestion des Ressources Naturelles ou en Sylviculture, ou en Vulgarisation et Conseil Agricole ; - sept (07) conseillers agricoles titulaires d'un Diplôme d'Etude Agricole Tropicale (DEAT) en production végétale ou d'une licence en agronomie ayant une spécialité en Production Végétale, ou en Aménagement et Gestion des Ressources Naturelles, ou en Sylviculture, ou en Vulgarisation et Conseil Agricole. **Lot 3 :** - deux (02) superviseur de niveau BAC+5 en agronomie de spécialité Production Végétale ou Aménagement et Gestion des Ressources Naturelles ou en Sylviculture, ou en Vulgarisation et Conseil Agricole ; - huit (08) conseillers agricoles titulaires d'un Diplôme d'Etude Agricole Tropicale (DEAT) en production végétale ou d'une licence en agronomie ayant une spécialité en Production Végétale, ou en Aménagement et Gestion des Ressources Naturelles, ou en		BON A LANCER	

Sylviculture, ou en Vulgarisation et Conseil Agricole.		BON A LANCER	
TOTAL	100		

La note minimale requise pour être présélectionné est *de 70/100* et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Zou-Couffo (ATDA-ZC) *à l'adresse* **Email :** atdaprmpzc@gmail.com et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse mentionnée ci-après : **Direction Générale de l'ATDA-ZC sis à Bohicon, quartier Saclo, Ex DRE SONAPRA, bureau N°021** tous les jours ouvrables de 8 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes, heure locale. (GMT+1)

    Les manifestations d'intérêt doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêt dûment signée par le candidat et préciser le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du…02/09/…….2026. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics l'adresse mentionnée ci-après : **Direction Générale de l'ATDA-ZC sis à Bohicon, quartier Saclo, Ex DRE SONAPRA, bureau N°21**. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par divers moyens. Ce dossier peut être ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

    BON A LANCER

    Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après **Direction Générale de l'ATDA-ZC sis à Bohicon, quartier Saclo, Ex DRE SONAPRA, bureau N°021** au plus tard le…07/10/…….2026 à 10 heures précises, heure locale. **Le défaut de présentation de l'offre sous la forme physique, électronique ainsi que l'absence d'une des trois copies ou l'inaccessibilité au fichier sur la Clé USB entrainent le rejet de l'offre.**
    Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

    Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **salle de réunions de la Direction Générale de l'Agence Territoriale de Développement Agricole Zou-Couffo sis à Bohicon, quartier Saclo, Ex DRE SONAPRA non loin de l'ONAB** le .07/10/…2026 à 10h 30 mn, heure locale (GMT+1)

14. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

15. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de

l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les *cinq (05)* jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision *de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03)* jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai de trois (03) jours spécifiés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Fait à Bohicon, le 02/09/2026

BON A LANCER

Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA) Zou/Couffo * Personne Responsable des Marchés Publics * La Personne Responsable

Gilbert Dossou KODJORI
Personne Responsable des Marchés Publics

II- LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[Insérer Nom du Candidat]

[Insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

BON A LANCER

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;

2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;

3) le registre de commerce/les statuts ;

4) les preuves des expériences du cabinet/firme [*copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)*] ;

5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc. ;

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)